



## Communiqué de presse

Toulouse, le 27/12/2018

### Création d'une Entente pour le canal du Midi

Le 17 décembre dernier, M. Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, Mme Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies Navigables de France, et les représentants des présidents des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn ont signé une convention créant une **Entente pour le canal du Midi**.



Cette entente préfigure la gouvernance du « Canal du Midi, Jonction et Robine et son système d'alimentation ». Le canal du Midi est inscrit sur la liste des biens du Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1996, et traverse 4 départements et 16 intercommunalités.

Cette gouvernance a pour but de coordonner les différentes initiatives visant la préservation et la mise en valeur du Canal du Midi.

Dans un deuxième temps, elle pourra être élargie aux intercommunalités qui le souhaitent et qui engagent un projet de valorisation autour du Canal du Midi.

La signature a eu lieu lors d'un comité stratégique regroupant les signataires de l'entente et les présidents et représentants des 16 intercommunalités concernées.

Lors de ce comité stratégique, les signataires de l'Entente ont évoqué la conclusion prochaine (au 1<sup>er</sup> trimestre 2019) d'un contrat-cadre fixant les grandes orientations pour le soutien financier des projets portés par les acteurs pour la valorisation et le développement du Canal du Midi et de ses territoires.

Étienne Guyot : « *Le comité stratégique exprime la volonté de l'État, de VNF et des collectivités territoriales de faire avancer la cause du canal. Sa qualité patrimoniale est une évidence, et personne ne doit douter de la nécessité de le protéger. Il faut trouver le juste équilibre entre le respect de ce patrimoine commun et la nécessaire vitalité des territoires qu'il traverse. La gouvernance passera par un plan d'action et donc par le contrat-cadre, afin de donner au canal des outils décisionnels efficaces et pertinents.* »

Carole Delga : « *La Région est déterminée à poursuivre et engager les différents chantiers qui permettront le maintien de l'inscription du canal du Midi sur la liste des biens du Patrimoine Mondial. Par ailleurs, il est indispensable que les projets déterminants pour la valorisation du Canal du Midi, tels que la réalisation de la Voie Verte, la modernisation ou la montée en gamme de l'offre de services dans les haltes et ports, soient concrétisés dans les meilleurs délais. Et cela ne sera pas possible sans une forte mobilisation des moyens financiers à la hauteur des enjeux de ce site national* ».

Thierry Guimbaud : « *La création de l'entente répond à une attente forte de Voies Navigables de France de rassembler les acteurs du territoire autour du canal du Midi. L'entente doit maintenant permettre d'avancer vers des projets concrets, et VNF sera très impliqué dans la démarche. Les crues du mois d'octobre dans l'Aude ont eu des conséquences importantes sur le Canal du Midi. Voies navigables de France mobilise d'ores et déjà plus de 4 millions d'euros et met tout en œuvre pour achever les travaux avant l'ouverture de la saison touristique.* »

À l'initiative du préfet de Région, de la présidente de Région et du directeur général de VNF, le Comité de Bien du canal du Midi, qui réunit l'ensemble des acteurs concernés (État, VNF, collectivités, acteurs culturels et socioprofessionnels), se réunira le 15 février prochain.

#### *À propos du Canal du Midi :*

Le canal du Midi est l'un des 8 sites de l'Occitanie inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996.

D'une longueur d'environ 360 km (système d'alimentation compris), il se situe à cheval sur 4 départements (Tarn pour les rigoles d'alimentation, et Haute-Garonne, Aude et Hérault pour le canal lui-même), 92 communes et 16 EPCI.

Il attire environ 400 000 touristes fluviaux et un million de touristes piétons et cyclistes, principalement entre avril et octobre.

Le canal et les rigoles d'alimentation sont en domaine public fluvial (appartenant à l'État) et sont gérés par Voies navigables de France (VNF), établissement public de l'État.

#### **Contacts presse :**

- Préfecture de région : [communication@occitanie.gouv.fr](mailto:communication@occitanie.gouv.fr)
- Région Occitanie : Nina Wöhrel / [nina.wohrel@laregion.fr](mailto:nina.wohrel@laregion.fr) / 05 61 33 53 58
- Voies navigables de France : Jacques Noisette / [jacques.noisette@vnf.fr](mailto:jacques.noisette@vnf.fr) / 05 61 36 24 64